

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

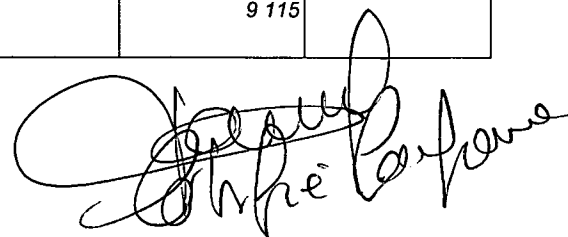
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00760 Numéro SIREN : 751 494 675 Nom ou dénomination : AGENTLAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 7041

 Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 888	10 888		
Fonds commercial (1)	5 040 293	2 343 250	2 697 043	2 697 043
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 034 705	2 782 363	2 252 342	1 921 561
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 144 076	594 164	549 912	523 139
Autres immobilisations corporelles	3 808 651	1 666 839	2 141 812	1 058 908
Immobilisations corporelles en cours	54 418		54 418	1 113 453
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 461		20 461	453
Prêts	11 408		11 408	20 430
Autres immobilisations financières	161 994		161 994	128 847
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 286 894	7 397 505	7 889 389	7 463 833
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	181 145		181 145	150 073
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 948 380	172 734	3 775 646	3 395 736
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	507 619	3 290	504 329	350 734
Autres créances	885 373	2 392	882 981	1 248 636
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 649 197		5 649 197	5 070 760
Disponibilités	2 183 940		2 183 940	852 855
Charges constatées d'avance (3)	374 739		374 739	331 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 730 394	178 416	13 551 978	11 400 125
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 017 288	7 575 921	21 441 367	18 863 958
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			9 115	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 310 390	3 310 390
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	120 273	59 251
Réserves statutaires ou contractuelles	481 092	237 004
Réserves réglementées	456 465	456 465
Autres réserves	644 099	468 767
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	885 964	1 220 443
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 898 283	5 752 320
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		8 781
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 781
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 756 044	7 895 866
Emprunts et dettes financières diverses (3)	135 397	328 849
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 002	1 125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 068	3 314 708
Dettes fiscales et sociales	1 086 155	1 154 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 447	312 759
Autres dettes	54 416	89 552
Produits constatés d'avance	9 554	5 378
TOTAL DETTES	15 543 084	13 102 858
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 441 367	18 863 958
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 032 460	2 751 911
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 505 623	10 349 822
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 422 525	4 416 625
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	53 971 190	49 584 812
Production vendue (biens)	4 675 719	4 654 293
Production vendue (services)	1 251 928	1 189 429
Chiffre d'affaires net	59 898 837	55 428 533
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	45 763	70 255
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	355 991	387 864
Autres produits	20 547	13 310
Total I	60 321 139	55 899 962
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	46 020 437	41 239 551
Variations de stock	-386 471	-399 030
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 316 193	3 151 959
Variations de stock	-31 072	-75 291
Autres achats et charges externes (a)	4 184 859	4 198 336
Impôts, taxes et versements assimilés	636 946	623 710
Salaires et traitements	4 157 148	4 055 173
Charges sociales	1 151 083	1 162 031
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	977 435	823 431
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	172 734	166 173
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		8 781
Autres charges	14 669	8 134
Total II	60 213 961	54 962 958
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	107 177	937 005
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	166	258
Autres intérêts et produits assimilés (3)	377 871	323 279
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	378 038	323 537
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	139 379	88 769
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	139 379	88 769
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	238 659	234 767
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	345 836	1 171 772

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	610 701	363 393
Sur opérations en capital	56 717	65 361
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	667 418	428 754
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	49 726	9 551
Sur opérations en capital	72 268	2 115
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 154	276 837
Total charges exceptionnelles (VIII)	139 148	288 503
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	528 270	140 251
Participation des salariés aux résultats (IX)		63 789
Impôts sur les bénéfices (X)	-11 858	27 791
Total des produits (I+III+V+VII)	61 366 594	56 652 253
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	60 480 630	55 431 810
BENEFICE OU PERTE	885 964	1 220 443
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 259	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGENTLAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 21 441 367 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 885 964 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 4 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018-2020)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 040 293			5 040 293
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 974		3 086	10 888
Immobilisations incorporelles	5 054 268		3 086	5 051 182
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 246 223	795 226	6 744	5 034 705
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 035 144	159 785	50 852	1 144 076
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 352 687	1 397 125	298 035	3 451 777
- Matériel de transport	92 026	95 122	79 526	107 622
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	262 169	19 020	31 937	249 252
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 113 453		1 059 036	54 418
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 101 702	2 466 277	1 526 129	10 041 850
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	453	20 008		20 461
- Prêts et autres immobilisations financières	149 277	33 147	9 022	173 402
Immobilisations financières	149 730	53 155	9 022	193 863
ACTIF IMMOBILISÉ	14 305 699	2 519 432	1 538 237	15 286 894

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 466 277	53 155	2 519 432
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 466 277	53 155	2 519 432
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		1 059 036		1 059 036
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	3 086	467 094	9 022	479 202
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	3 086	1 526 129	9 022	1 538 237

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	5 040 293
Total	5 040 293

Le point de vente a été repris en date du 31 octobre 2012 suite à l'apport d'une branche complète d'activité de la SAS H2M. Précédemment ce fonds était exploité en location gérance par la SAS ALTIS. Les premiers exercices laissent apparaître des déficits. Les modalités habituelles d'estimation utilisées lors de transaction dans le secteur d'activité ont entraîné lors d'exercices antérieurs la constatation d'une dépréciation à hauteur de 2 343 250 €

Dépréciation du fonds commercial : 2 343 250 euros

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 974		3 086	10 888
Immobilisations incorporelles	13 974		3 086	10 888
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 297 308	491 799	6 744	2 782 363
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	512 005	133 012	50 852	594 164
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 397 512	336 574	298 035	1 436 051
- Matériel de transport	22 589	21 031	20 942	22 679
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	227 873	12 173	31 937	208 110
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 457 286	994 589	408 509	5 043 366
ACTIF IMMOBILISE	4 471 261	994 589	411 595	5 054 254

AGENTLAN
Société par actions simplifiée
au capital de 3 310 389,60 euros
Siège social : ZAC Agen Sud
47031 AGEN CEDEX
751 494 675 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 885 964 euros de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	885 964 euros
--------------------------	---------------

Affectation

- A la réserve légale	44 298 euros
-----------------------	--------------

- A la réserve statutaire (dite réserve spéciale pour fonds propres)	177 193 euros
--	---------------

Solde	----- 664 473 euros
-------	------------------------

Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	45 527 euros
--	--------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	710 000 euros
--	---------------

- A titre de dividendes	710 000 euros
-------------------------	---------------

Soit 0,30 euros par action

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0,60 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 709 999,40 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et, au plus tard, le 30 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

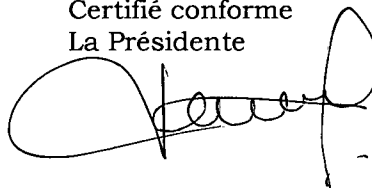
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

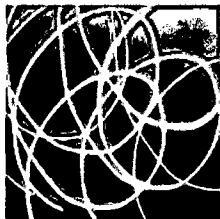
- **Exercice clos le 31 décembre 2021** : 740 000 euros, soit 0.31 euros par titre dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 740 000 euros
- **Exercice clos le 31 décembre 2020** : 420 000 euros, soit 0.38 euros par titre dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 420 000 euros
- **Exercice clos le 31 décembre 2019** : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'La Présidente', written over a horizontal line.



néodit

 **sygnatures**

AGENTLAN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 310 389 ,60 Euros

Siège social :

Zac Agen Sud

47 031 AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société de commissaires aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

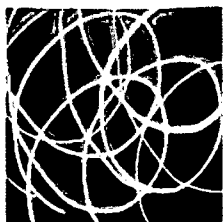
Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

SAS au capital de 40 000 €

8 chemin de la Terrasse - BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5

RCS Toulouse 452 003 254

Tél. : 05.62.47.73.73 Email : neodit@sygnatures.com



néodit

 **sygnatures**

AGENTLAN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 310 389 ,60 Euros

Siège social :

Zac Agen Sud

47 031 AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société AGENTLAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS AGENTLAN** relatifs à l'exercice, clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société de commissaires aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

SAS au capital de 40 000 €

8 chemin de la Terrasse - BP 45122 - 31512 Toulouse Cedex 5

RCS Toulouse 452 003 254

Tél. : 05.62.47.73.73 Email : neodit@sygnatures.com

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 22 mai 2023

NEODIT SAS



Philippe BENZONI

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 888	10 888		
Fonds commercial (1)	5 040 293	2 343 250	2 697 043	2 697 043
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 034 705	2 782 363	2 252 342	1 921 561
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 144 076	594 164	549 912	523 139
Autres immobilisations corporelles	3 808 651	1 666 839	2 141 812	1 058 908
Immobilisations corporelles en cours	54 418		54 418	1 113 453
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	20 461		20 461	453
Prêts	11 408		11 408	20 430
Autres immobilisations financières	161 994		161 994	128 847
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 286 894	7 397 505	7 889 389	7 463 833
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	181 145		181 145	150 073
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 948 380	172 734	3 775 646	3 395 736
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	507 619	3 290	504 329	350 734
Autres créances	885 373	2 392	882 981	1 248 636
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 649 197		5 649 197	5 070 760
Disponibilités	2 183 940		2 183 940	852 855
Charges constatées d'avance (3)	374 739		374 739	331 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 730 394	178 416	13 551 978	11 400 125
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	29 017 288	7 575 921	21 441 367	18 863 958
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			9 115	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SAS au capital de 40.000 €

8, Chemin de la Terrasse

31500 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 452 003 254

NEODIT

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 310 390	3 310 390
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	120 273	59 251
Réserves statutaires ou contractuelles	481 092	237 004
Réserves réglementées	456 465	456 465
Autres réserves	644 099	468 767
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	885 964	1 220 443
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 898 283	5 752 320
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		8 781
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 781
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 756 044	7 895 866
Emprunts et dettes financières diverses (3)	135 397	328 849
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 002	1 125
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 068	3 314 708
Dettes fiscales et sociales	1 086 155	1 154 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 447	312 759
Autres dettes	54 416	89 552
Produits constatés d'avance	9 554	5 378
TOTAL DETTES	15 543 084	13 102 858
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 441 367	18 863 958
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 032 460	2 751 911
(1) Dont à moins d'un an (a)	10 505 623	10 349 822
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 422 525	4 416 625
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €
 8, Chemin de la Terrasse
 31500 TOULOUSE
 RCS TOULOUSE 452 003 254

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	53 971 190	49 584 812
Production vendue (biens)	4 675 719	4 654 293
Production vendue (services)	1 251 928	1 189 429
Chiffre d'affaires net	59 898 837	55 428 533
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	45 763	70 255
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	355 991	387 864
Autres produits	20 547	13 310
Total I	60 321 139	55 899 962
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	46 020 437	41 239 551
Variations de stock	-386 471	-399 030
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 316 193	3 151 959
Variations de stock	-31 072	-75 291
Autres achats et charges externes (a)	4 184 859	4 198 336
Impôts, taxes et versements assimilés	636 946	623 710
Salaires et traitements	4 157 148	4 055 173
Charges sociales	1 151 083	1 162 031
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	977 435	823 431
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	172 734	166 173
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		8 781
Autres charges	14 669	8 134
Total II	60 213 961	54 962 958
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	107 177	937 005
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	166	258
Autres intérêts et produits assimilés (3)	377 871	323 279
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	378 038	323 537
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	139 379	88 769
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	139 379	88 769
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	238 659	234 767
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	345 836	1 171 772

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €
 8, Chemin de la Terrasse
 31500 TOULOUSE
 RCS TOULOUSE 452 003 254

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	610 701	363 393
Sur opérations en capital	56 717	65 361
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	667 418	428 754
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	49 726	9 551
Sur opérations en capital	72 268	2 115
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 154	276 837
Total charges exceptionnelles (VIII)	139 148	288 503
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	528 270	140 251
Participation des salariés aux résultats (IX)		63 789
Impôts sur les bénéfices (X)	-11 858	27 791
Total des produits (I+III+V+VII)	61 366 594	56 652 253
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	60 480 630	55 431 810
BENEFICE OU PERTE	885 964	1 220 443
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 259	

NEODIT

SAS au capital de 40.000 €
 8, Chemin de la Terrasse
 31500 TOULOUSE
 RCS TOULOUSE 452 003 254

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGENTLAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 21 441 367 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 885 964 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 4 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018-2020)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 040 293			5 040 293
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 974		3 086	10 888
Immobilisations incorporelles	5 054 268		3 086	5 051 182
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 246 223	795 226	6 744	5 034 705
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 035 144	159 785	50 852	1 144 076
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 352 687	1 397 125	298 035	3 451 777
- Matériel de transport	92 026	95 122	79 526	107 622
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	262 169	19 020	31 937	249 252
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 113 453		1 059 036	54 418
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	9 101 702	2 466 277	1 526 129	10 041 850
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	453	20 008		20 461
- Prêts et autres immobilisations financières	149 277	33 147	9 022	173 402
Immobilisations financières	149 730	53 155	9 022	193 863
ACTIF IMMOBILISE	14 305 699	2 519 432	1 538 237	15 286 894

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 466 277	53 155	2 519 432
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 466 277	53 155	2 519 432
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		1 059 036		1 059 036
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	3 086	467 094	9 022	479 202
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	3 086	1 526 129	9 022	1 538 237

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	5 040 293
Total	5 040 293

Le point de vente a été repris en date du 31 octobre 2012 suite à l'apport d'une branche complète d'activité de la SAS H2M. Précédemment ce fonds était exploité en location gérance par la SAS ALTIS. Les premiers exercices laissent apparaître des déficits. Les modalités habituelles d'estimation utilisées lors de transaction dans le secteur d'activité ont entraîné lors d'exercices antérieurs la constatation d'une dépréciation à hauteur de 2 343 250 €

Dépréciation du fonds commercial : 2 343 250 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 974		3 086	10 888
Immobilisations incorporelles	13 974		3 086	10 888
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 297 308	491 799	6 744	2 782 363
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	512 005	133 012	50 852	594 164
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 397 512	336 574	298 035	1 436 051
- Matériel de transport	22 589	21 031	20 942	22 679
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	227 873	12 173	31 937	208 110
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 457 286	994 589	408 509	5 043 366
ACTIF IMMOBILISE	4 471 261	994 589	411 595	5 054 254

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 941 134 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 408	9 115	2 293
Autres	161 994		161 994
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	507 619	507 619	
Autres	885 373	885 373	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	374 739	374 739	
Total	1 941 134	1 776 847	164 287
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	9 022		

Produits à recevoir

	Montant
FACT.À ETABLIR CLIENTS TTC	156 299
RRRO À RECEVOIR TTC	8 309
PRODUIT À RECEVOIR TTC	341 738
CPAM A RECEVOIR	286
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	28 234
INTERETS COURUS A RECEVOIR	25
INTÉRÊTS COUUS À RECEVOIR GIE	11 316
Total	546 207

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 310 389,60 euros décomposé en 2 364 564 titres d'une valeur nominale de 1,40 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	8 781		8 781		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	8 781		8 781		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			8 781		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 538 082 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 422 525	4 422 525		
- à plus de 1 an à l'origine	6 333 519	1 301 059	4 346 834	685 625
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 068	3 389 068		
Dettes fiscales et sociales	1 086 155	1 086 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 447	107 447		
Autres dettes (**)	189 814	189 814		
Produits constatés d'avance	9 554	9 554		
Total	15 538 082	10 505 623	4 346 834	685 625
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 146 105			
(**) Dont envers les associés	5 259			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 153 526	6 153 526	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	6 153 526	6 153 526	

Un emprunt de 2 192 675 € a été souscrit auprès du Crédit coopératif. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

 Notes sur le bilan

Un emprunt de 1 462 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 750 000 €, répartis en deux tranches de 535 000 € et 215 000 € a été souscrit auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 380 000 € a été souscrit auprès de la BECM. Il ne fait pas l'objet de garantie

Un emprunt de 2 000 000 € a été souscrit auprès du Crédit Coopératif. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce

Un emprunt de 1 500 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce

Un emprunt de 500 000 € a été souscrit auprès de la BECM. Cet emprunt est garanti par le nantissement du fonds de commerce

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACT. À REC.TTC AUT. FRN MARC.	41 134
FACT.À REC. TTC FOURN FRAIS G.	74 520
FNP ÉLECTRICITÉ	32 597
FNP EAU	12 640
FNP FOURNITURES MAG	951
FNP SOUS TRAITANCE	4 709
FNP LOYERS	3 349
FNP CONT FONCIERE	8 688
FNP ENTRETIEN	924
FNP MAINTENANCE	13 317
FNP ASSURANCES	3 291
FNP PERS EXTERIEUR	1 659
FNP HONORAIRES	23 676
FNP PUBLICITÉ	23 483
FNP VOY & DÉPLACEMENTS	477
FNP PTT TÉLÉPHONE	353
FNP COTISATIONS ITM	38 154
FNP UNM	5 482
ICNE	1 461
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	14 875
COMMIS BANCAIRES À PAYER	5 669
INTERET A PAY CPTÉ COURANT	5 259
DETTE PROV. POUR CONGÉS PAYÉS	265 058
PROVISION PRIME OBJECTIF	9 583
AUTRE CHARGE PERS. À PAYER	16 927
PROVISION INDEM.FIN DE CONTRAT	377
DETTE PROV. REPOS COMP.	14 683
DETTE PROV. R.T.T.	2 987
CHARGES SOC/ CONGÉS À PAYER	78 416
PROV CH HEURES RÉCUP	4 778
PROVISION CH.INDEM.FIN CONTRAT	132
CH.À PAYER EFFORT CONSTRUCTION	18 713
PROVISION CH.PRIME OBJECTIF	4 312
PROVISION CH.JOURS RTT	1 318
PROV CH HEURES RÉCUP	5 988
ETAT - CHARGES À PAYER	263 327
CH À PAYER TAXE APPRENTISSAGE	3 751
Total	1 007 018

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG.CONSTAT.D AVANCE	32 948		
CCA INFOS	147		
CCA TP FROID	317		
CCA NEOPOST	1 141		
CCA AXA	1 508		
CCA CBS EXTERION MEDIA	940		
CCA JCDECAUX	972		
CCA AQUITAINE LC	7 730		
CCA FIGA	57 820		
CCA SABI	520		
CCA SECOIA	14 069		
CCA ARVAL LOYER	3 800		
CCA ARVAL MAINTENANCE	854		
CCA H2M	180 742		
CCA FUEL	5 768		
CCA ID NUMERIQUE	87		
CCA GRENKE LOC SCANNER	1 263		
CCA ORANGE	891		
CCA GRENKE ASSURANCE	758		
CCA BNP VIDEOSURVEILLANCE	8 853		
CCA TMM	92		
CCA ACHATS MARCHANDISES	23 698		
CCA VERLINGUE PRIME	111		
CCA GRAS SAVOYE NORD	4 990		
CCA SUA RUGBY	4 266		
CCA CANON	1 527		
CCA LADEPECHE	437		
CCA ALLIANZ	2 194		
CCA COYOTE	84		
CCA FCA LEASING	182		
CCA RECORD	109		
CCA ANAVEO	34		
CCA BNP TABLETTES	780		
CCA BNP TABLETTE ASS	46		
CCA SCHILLER	69		
CCA PROD ELEC	890		
CCA BNP MAT INFO	2 906		
CCA PHOTOMATON	762		
CCA REMUSAT	10 283		
CCA ROOLE	154		
Total	374 739		

 Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD. CONSTAT. D AVANCE	9 554		
Total	9 554		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 649 814		4 649 814
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	25 905		25 905
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	242 625		242 625
Ventes de marchandises	53 971 190		53 971 190
Produits des activités annexes	1 009 303		1 009 303
TOTAL	59 898 837		59 898 837

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS AGENTLAN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL MABAN.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société bénéficie d'un budget exceptionnel d'accompagnement commercial à hauteur de 680 k€ étalé sur 4 ans (2019-2022)

Un décalage d'un an est constaté dans les comptes car les travaux n'ont débuté qu'en 2020.

La société a reçu un budget d'accompagnement commercial de 50 k€ du franchiseur pour l'année 2022 - dernière année.

La société bénéficie d'un budget FAB MAG à hauteur de 1 206 K€ étalé sur 5 ans (2022-2026)

Sur l'exercice 2022, la société a perçu 30% de ce budget soit 361.8 k€

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 317 512 euros

Fin 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises. Le changement résultant du choix de la nouvelle méthode de calcul constitue un changement de réglementation comptable.

Pour rappel, la dette actuarielle 2021 avec l'ancienne méthode (Rétrospective Prorata Temporis) s'élevait à 486 766€.

Selon la nouvelle méthode ANC 2021, la dette actuarielle 2021 est de 430 313€.

Selon la nouvelle méthode ANC 2021 et taux d'actualisation à 3.5% (contre 1% en 2021), la dette actuarielle au 31/12/2022 est de 317 512€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.